



## Préparer «l'après» en toute sérénité

Anticiper l'organisation de ses obsèques est une démarche qui tend à se généraliser. Rencontre avec Monsieur Pierre de Mestral, Directeur de Pompes funèbres Cassar SA.

TEXTE EMMANUEL VIACCOZ

Elle nous tend la main à tous, sans exception. Chacun l'appréhende selon son éducation, sa culture, ses croyances. Vêtue de blanc ou de noir, elle se présente un jour à notre porte en murmurant: «l'heure est venue...». Parfois, elle nous laisse un peu de temps pour organiser notre départ, dire au revoir à nos proches et leur transmettre nos dernières volontés. D'autres fois, la Dame fait montre d'impatience et nous emmène, sans préavis.

### Anticipation

Si la finitude est inéluctable et que nous n'avons aucun moyen de contrecarrer ses plans, la vie nous offre quant à elle la possibilité d'anticiper et d'organiser notre départ. Prendre en considération l'ultime étape existentielle nous permet de lui donner un petit peu moins de pouvoir car nous devenons co-actrices, co-acteurs de notre fin de vie. Comment? «En contractant une prévoyance funéraire», nous confie M. de Mestral qui par sa bienveillance et son professionnalisme nous met immédiatement à l'aise en dédramatisant quelque peu le sujet.

### Respect des volontés

Notre interlocuteur nous explique alors ce qu'est la prévoyance funéraire, à savoir, une démarche qui permet à toute personne d'organiser son départ selon sa propre volonté et le budget qu'elle désire y consacrer. Il s'agit d'un contrat passé avec une société dite «de prévoyance funéraire». Ce contrat représente d'abord et avant tout

une garantie relative au respect de ses volontés, de ses attentes. Entre aussi en ligne de compte l'aspect économique puisqu'il prévoit un paiement anticipé de l'intégralité des frais de cérémonie et d'inhumation ou d'incinération.

### Alléger la charge émotionnelle et prévenir les désaccords familiaux

La perte d'un être cher est une épreuve pour la famille qui, en plus du chagrin, doit faire face aux différentes procédures et formalités administratives. Entre le décès et les obsèques, le temps est compté; quelques jours à peine. Il faut préparer la cérémonie. Dans bien des situations, on se met alors à la recherche d'un document où il serait fait état des volontés et des attentes de la personne disparue. On espère pouvoir trouver une enveloppe quelque part, dans un tiroir ou dans une bibliothèque. Si on ne la trouve pas, la grande question s'impose: «que doit-on faire?». Il n'est pas rare qu'en la circonstance des tiraillements et des dissensions se produisent au sein de la famille; chacun ayant sa propre idée sur ce qu'aurait désiré la personne disparue. Les uns évoquent l'inhumation; les autres se souviennent de l'avoir entendue parler l'incinération et d'autres encore, de leg à la médecine. Sans compter le type de cercueil, la tenue vestimentaire, la musique, le lieu, les fleurs, pour ne citer que ces exemples. Ce scénario, souligne M. de Mestral, peut être évité grâce à la prévoyance funéraire. «En effet, ajoute-t-il, dans le dossier figure l'intégralité des volontés de la défunte ou du défunt,

jusqu'au plus petit détail, si tel est son désir». Les choses deviennent alors plus simples pour tout le monde. Une telle démarche permet en effet de soulager les familles et d'éviter les tiraillements.

### Echelonnement

Suite à un décès, tous les comptes bancaires de la personne disparue sont bloqués jusqu'au règlement de la succession qui, dans certains cas, peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Aussi, il n'est pas possible pour la famille d'utiliser l'argent de la défunte ou du défunt pour régler la facture des pompes funèbres. En fonction de la nature des obsèques, les montants peuvent être élevés et certaines familles se retrouvent confrontées à une impossibilité de paiement. Une fois de plus, un contrat de prévoyance funéraire s'avère pertinent car tous les frais auront été réglés par anticipation sur la base d'un devis, avec une possibilité d'échelonnement sur plusieurs années. La somme est consignée sur un compte de dépôt de la société de prévoyance. Cette dernière n'en retire aucun bénéfice et ce compte reste sous la surveillance des instances cantonales. L'argent ne peut pas être utilisé à d'autres fins. Par ailleurs, le contrat est modifiable en tout temps. Une résiliation est aussi possible. Si tel était le cas, les sommes versées sont restituées intégralement. Le contrat de prévoyance offre un autre avantage, et non des moindres dans le sens où, ayant la garantie d'être payée par la société de prévoyance, l'entreprise des pompes funèbres procédera à une avance

sur frais. A noter que ces deux acteurs travaillent en étroite collaboration, parfois même en partenariat. Cela facilite grandement les échanges et la prise en charge des obsèques. Là encore, la famille est libérée de tous soucis organisationnels et financiers.

### A quelle période de sa vie doit-on envisager une telle démarche?

Ni trop tôt, ni trop tard, nous explique M. de Mestral. Au vu de l'espérance de vie, 70 ans paraît être l'âge idéal. Néanmoins, il est possible de l'envisager plus tôt et, pour les personnes confrontées à une grave maladie, cela va en général de soi; la majorité d'entre elles y font appel. Quoi qu'il en soit, il est important de se sentir prêt et surtout, libre de contracter ou non une prévoyance funéraire. Les membres de la famille ne doivent en aucun cas forcer un parent à entreprendre une telle démarche. Il s'agit d'un acte intimiste et personnel, mais qui, pour des raisons évidentes, doit être signalé à son entourage lorsque le contrat est signé. Prioritairement à la famille, et si cela n'est pas possible, à des amis proches ou encore, au personnel soignant d'un hôpital ou à la Direction d'un EMS. A ce titre, il est conseillé de faire deux ou trois copies du contrat et de les transmettre à des personnes de confiance ou alors, leur indiquer l'endroit où trouver le contrat original. En ce sens, la transparence et la confiance jouent un rôle majeur. C'est ainsi qu'aujourd'hui de plus en plus de personnes font appel à cette solution, en toute simplicité, par amour pour soi et pour ses proches.

ANNONCE

# La convention obsèques

Parlons-en simplement,  
et vivez l'esprit tranquille...

Pour profiter d'une offre personnalisée entièrement gratuite et sans engagement, appelez les Pompes Funèbres Cassar SA au 021 329 08 10 ou remplissez le coupon (ci-dessous).

**Pompes funèbres  
CASSAR SA**

www.cassar.ch

### Selon ABE, l'entreprise la meilleure marché de Suisse romande.

Nom: \_\_\_\_\_ Telephone: \_\_\_\_\_  
 Prenom: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 NPA / Ville: \_\_\_\_\_ Je souhaite être contacté(e) par:  téléphone  e-mail  courrier

A retourner à:  
**Pompes Funèbres Cassar SA**  
 Rue du Tunnel 7  
 1 005 Lausanne